



ARRETE DU MAIRE N°2026_73 **procédant à la nomination des administrateurs nommés du CCAS**

La Maire de la commune de Corcoué-sur-Logne,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'appel à candidatures publié le 14 avril 2026 ;

VU la délibération n°2026_03_31, relative à la désignation des membres élus ;

VU les candidatures reçues dans le délai cité dans la campagne d'information à destination des associations ;

CONSIDERANT que, pour la tenue du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de nommer les administrateurs désignés par la Maire ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **M. GUIBERT Frédéric** en qualité de représentant des associations familiales ;
- **Mme OREVE Marie-Josèphe** en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du Département ;
- **Mme BROSSAUD Danielle** en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du Département ;
- **M. BRETIN Daniel** en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- **M. GUELLIL Jean-Vincent** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Corcoué-sur-Logne est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- Au Préfet ;
- Aux ' intéressés.

Fait à Corcoué-sur-Logne,
Le 05 mai 2026,

La Maire,
Mme Émilie BAHOLET

